

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2020

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2257
2020 06 095 MESURE D'EXCEPTION	2257
2. ORDRE DU JOUR	2257
2020 06 096 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2020	2257
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL	2258
2020 06 097 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020	2258
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 MAI 2020	2258
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2259
6. LES RAPPORTS	2259
6.1 RAPPORT DU MAIRE	2259
6.2 RAPPORT DES COMITÉS	2259
6.3 RAPPORT DU D.G.	2259
7. ADMINISTRATION	2259
2020 06 098 7.1 RENONCIATION HAUSSE SALARIALE AUX ÉLUS POUR 2020	2259
2020 06 099 7.2. REMPLACEMENT DE MADAME ÉMILIE GROLEAU SUR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	2259
2020 06 100 7.3. ADHÉSION 2020-2021 AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE	2259
8. URBANISME	2260
9. VOIRIE MUNICIPALE	2260
2020 06 101 9.1. AUTORISATION DES DÉPENSES EN VOIRIE, 2 ^E PHASE	2260
10. HYGIÈNE DU MILIEU	2260
2020 06 102 10.1 OFFRE DE SERVICE POUR LA MESURE DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS	2260
11. SÉCURITÉ	2261
12. LOISIRS ET CULTURE	2261
2020 06 103 12.1. SUBVENTION SAE SAISON ESTIVALE 2020	2261
2020 06 104 12.2. PRÉPARATION DE LA PISCINE SAISON ESTIVALE 2020	2261
13. CORRESPONDANCE	2262
2020 06 105 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE	2262
14. TRÉSORERIE	2262
2020 06 106 14.1. RATIFIER LES COMPTES DE MAI 2020	2262
2020 06 107 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1ER JUIN 2020	2262
14.3 DÉPÔT DE LA BALANCE DE VÉRIFICATION AU 31 MAI 2020	2263
14.4 DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 31 MAI 2020	2263
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2263
2020 06 108 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE	2263

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 1er juin 2020, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers

Poste vacant
Monsieur Jacques Ménard
Madame Lyssa Paquette

Monsieur Yvon Desrosiers
Madame Line Gendron
Monsieur Éric Leclerc (arrivée à
19h35)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2020 06 095

1. Ouverture
MESURE D'EXCEPTION

« Le conseil de la Municipalité siège en séance ordinaire ce 1er juin 2020 par voie visioconférence. Sont présents à cette visioconférence : monsieur le maire Bernard, mesdames les conseillères Lyssa Paquette et Line Gendron, et messieurs les conseillers Jacques Ménard, Yvon Desrosiers et Éric Leclerc ».

Assiste également à la séance visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 06 096

2. Ordre du jour
2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2020

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er juin 2020

- 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
- 4. Suivi des affaires découlant du point 3**
 - 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière
- 5. Présence et période de questions**
 - 5.1. Présence et période de questions
- 6. Rapports**
 - 6.1. Rapport du maire sur ses activités
 - 6.2. Rapport des comités
 - 6.3. Rapport du D. G.
- 7. Administration**
 - 7.1. Renonciation hausse salariale aux élus pour l'année 2020
 - 7.2. Remplacement de madame Émilie Groleau sur le comité des Ressources humaines
 - 7.3. Adhésion 2020-2021 au Conseil Sport Loisir Estrie
- 8. Urbanisme**

Rien à signaler
- 9. Voirie**
 - 9.1. Autorisation des dépenses en voirie - 2e phase
- 10. Hygiène du milieu**
 - 10.1. Offre de service pour la mesure de boues dans les étangs aérés
- 11. Sécurité**

Rien à signaler
- 12. Loisirs et Culture**
 - 12.1. Subvention SAE
 - 12.2. Préparation piscine
- 13. Correspondance**
 - 13.1. Adoption de la correspondance
- 14. Trésorerie**
 - 14.1. Ratifier les comptes payés du mois de mai 2020
 - 14.2. Adoption des comptes à payer au 1er juin 2020
 - 14.3. Dépôt de la balance de vérification du mois de mai 2020
 - 14.4. Dépôt du relevé bancaire du mois de mai 2020
- 15. Varia et période de questions**

Rien à signaler
- 16. Levée de la séance ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er juin 2020 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal

2020 06 097 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 4 mai 2020

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Aucune personne présente.

6. Les rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à plusieurs visioconférences.

6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 1 rencontre.
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 2 visioconférences.
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 1 rencontre.
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 2 visioconférences.

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2020 06 098 7.1 RENONCIATION HAUSSE SALARIALE AUX ÉLUS POUR 2020

ATTENDU que l'article 6 sur le règlement 292-2020 de la rémunération des élus prévoit que les conseillers peuvent renoncer à être indexés sur leurs salaires pour l'année en cours, par résolution unanime des conseillers ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE les conseillers municipaux de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton renoncent à être indexés pour l'année 2020, et que cette résolution soit rétroactive à partir du 1er janvier 2020.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 06 099 7.2. REMPLACEMENT DE MADAME ÉMILIE GROLEAU SUR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT que madame Émilie Groleau a remis sa démission à titre de conseillère au poste numéro 1 ;

CONSIDÉRANT que madame Groleau avait été mandatée pour siéger sur le comité des Ressources Humaines et qu'il y a lieu de mandater un(e) autre conseiller(ère) afin de la remplacer ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE nommer la conseillère madame Lyssa Paquette pour siéger sur le comité des Ressources Humaines en remplacement de madame Émilie Groleau.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 06 100 7.3. ADHÉSION 2020-2021 AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE nommer la conseillère madame Line Gendron à titre de représentante pour la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton afin d'y exercer son droit de parole et de vote ;

D'autoriser la direction à émettre un chèque au montant de 70 \$ au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'adhésion 2020-2021 de la Municipalité.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

Rien à signaler

9. Voirie municipale

2020 06 101 9.1. AUTORISATION DES DÉPENSES EN VOIRIE, 2^E PHASE

ATTENDU que le comité de voirie s'est réuni le 1^{er} juin 2020 ;

ATTENDU que le comité de voirie recommande des travaux de voirie en fossés et en ponceaux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les travaux suivants :

- Chemin de la Rivière 350 m de gravier près de la Ferme Marcel Sévigny et du pont;
- De mettre du pulvo sur le chemin Tremblay près du pont pour une longueur de +- 250 m ;
- Faire fossé chemin de la Rivière +- 12 pouces de profond vers M. Yvan Scalabrini ;
- Ponceaux à restaurer : chemin Lessard 1000 \$
- Ponceaux à refaire chemin Boisvert 4000 \$;
- Ponceau à restaurer au coin du chemin Scalabrini et Léon-Gérin 1500 \$;
- Et chemin Moe's River ponceau à restaurer, du pulvo sera installé pour l'instant à la place de l'asphalte ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2020 06 102 10.1 OFFRE DE SERVICE POUR LA MESURE DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT que le ROMAEU (Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées) exige de procéder à une mesure de l'accumulation de boue dans les étangs aérés à tous les trois ans ;

CONSIDÉRANT que les dernières mesures ont été prises il y a au moins trois ans ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux soumissions ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Éric Leclerc ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne les services de la compagnie Écho-Tech H20 pour effectuer la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés à l'usine d'épuration de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

QUE la direction fasse parvenir la présente résolution à Écho-Tech H20.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et culture

2020 06 103 12.1. SUBVENTION SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL 2020 (CAMP KIONATA)

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook est responsable du service d'animation estival (SAE) pour l'été 2020 ;

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place le camp Kionata ;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription s'élèvent à 125 \$ par semaine / par enfant inscrit à ce camp ;

CONSIDÉRANT que selon sa politique familiale, la Municipalité s'engage à offrir un rabais aux familles pour les frais d'inscriptions au SAE ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Éric Leclerc ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'engage à défrayer 85 \$ du 125 \$ par semaine par enfant inscrit au camp Kionata de la MRC de Coaticook pour la saison 2020.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 06 104 12.2. PRÉPARATION DE LA PISCINE SAISON ESTIVALE 2020

ATTENDU que des travaux de préparation doivent être effectués avant l'ouverture de la piscine pour la saison estivale de 2020 ;

ATTENDU que les travaux consistent à

:

- Vider et nettoyer la piscine
- La peindre
- La remplir d'eau
- Vérifier le chauffe-eau
- Vérifier tous les autres équipements
- Préparer le matériel pour le gardien de piscine

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;

APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'autoriser monsieur Norris Patterson de la compagnie Piscine et SPA-NP à effectuer les travaux d'entretien et d'ouverture de la piscine au plus tard le 20 juin 2020 ;

D'autoriser la direction générale à contacter monsieur Norris Paterson, de Piscine et SPA NP, pour faire la préparation de la piscine de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2020 06 105 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2020 06 106 14.1. RATIFIER LES COMPTES DE MAI 2020

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 4 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de mars du chèque/dépôt 501520 au 501537 d'un montant de 7 396.91 \$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 4 mai 2020 d'un montant de 19 867.33 \$:

- Payé par chèque numéro 5077 à 5078 au montant de 1 945.27 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14191 au 14195 au montant de 621.92 \$;
- Payé par dépôt direct numéro 3691 au montant de 17 300.14 \$.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 06 107 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1ER JUIN 2020

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 1er juin 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 76 711.77 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 5065 au 5076 pour un montant de 44 540.96 \$
- comptes à payer par prélèvement 14182 au 14190 pour un montant de 5 989.59 \$
- comptes à payer par dépôt direct 731 à 740 pour un montant 4 990.47 \$

Liste des factures payées après la séance :

- Garage Claude Roy	74.73 \$	- Sécurité publique	36 327.00 \$
- Régie incendie	36 635.42 \$	- Inst. Élect. Théberge	625.05 \$
- Piscine 5 étoiles	34.46 \$	- RIGDSC	1 256.27 \$
- RIGDSC	1 229.05 \$	- Conseil Sport Loisir	70.00 \$
- Gagné Lessard Sports	138.89 \$	- Trafficlogix	459.90 \$
- Domaine du rénovateur	-139.00		

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 76 711.77 \$ au 1er juin 2020.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3 DÉPÔT DE LA BALANCE DE VÉRIFICATION AU 31 MAI 2020

Une copie de la balance de vérification est déposée aux membres du conseil.

14.4 DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 31 MAI 2020

Une copie du relevé bancaire est déposée aux membres du conseil.

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Information est demandée par la conseillère madame Lyssa Paquette concernant la mise à jour de l'antivirus.

Information est demandée par la conseillère madame Line Gendron concernant le lac artificiel en construction dans le développement des Collines Paisibles.

2020 06 108 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 20h57.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et secrétaire-trésorière

